

A PROPOS D'UN DÉPART

Editorialiste du numéro 200 de « BOIS ET FORÊTS DES TROPIQUES », Louis HUGUET, Directeur Général du CENTRE TECHNIQUE FORESTIER TROPICAL, annonçait discrètement son désir de quitter une carrière de près de quatre décennies passées au service de la foresterie tropicale mondiale.

Le 1^{er} mai 1984, il a cessé ses fonctions de Directeur Général, poste confié maintenant à Francis CAILLIEZ.

Renoncer à une fonction n'est pas quitter une carrière, moins encore renoncer à une vocation à laquelle on a répondu il y a plus de 40 ans pour travailler tantôt en régions tropicales ou pour la foresterie tropicale, tantôt en France.

Si, depuis plusieurs mois, Louis HUGUET désirait être déchargé de la fonction qui lui avait été confiée le 1^{er} mai 1980, succédant alors à René CATINOT, c'était pour respecter la conception qu'il avait du rôle qui était le sien et qui lui avait été assigné, ainsi qu'à ses prédécesseurs, c'était aussi pour affirmer clairement la spécificité de l'action menée par les forestiers français dans le monde tropical depuis bientôt un siècle (le premier texte concernant la mise en réserve de peuplements forestiers en Cochinchine fut un arrêté daté du 12 juin 1891).

Loyalement, Louis HUGUET, tout au long d'un mandat dont la plus grande part fut placée sous le signe de la restructuration de la recherche française en régions tropicales, a participé activement aux nombreuses réunions de travail organisées au niveau du GERDAT pour préparer la réforme envisagée en 1970 par les gouvernements successifs, puis décidée le 18 mai 1982. Cette réforme a abouti (Décret du 5 juin 1984) à la création d'un Etablissement public à caractère industriel et commercial (E.P.I.C.) qui prendra en charge l'ensemble des activités de recherche en coopération concernant le secteur agricole des pays en voie de développement.

Créé en 1949, le C.T.F.T. a fonctionné depuis 1950 avec succès grâce à l'action de tous (dirigeants, chercheurs, ingénieurs d'études, techniciens, collaborateurs de toutes spécialités). Il a servi d'outil privilégié pour la politique française de mise en valeur des forêts et des bois tropicaux. Son image de marque s'est progressivement affirmée, puis imposée au sein des milieux forestiers des pays en voie de développement et auprès des organismes internationaux (CEE, BIRD, FAO, PNUD en particulier) qui supportent une part très importante des charges des opérations de développement.

De Société d'Etat, le C.T.F.T., conservant son sigle mondialement connu des milieux forestiers internationaux, va devenir un Département de l'E.P.I.C.

Louis HUGUET a pensé que, dans ce contexte, son rôle, tel qu'il le concevait, était terminé et que, de l'intérieur de la structure, il ne pouvait plus rendre service au C.T.F.T. Tous ont respecté sa décision mais beaucoup l'ont regrettée alors que le gué n'était pas complètement franchi.

Le rôle de son successeur sera délicat. Ceux qui l'ont choisi, ceux qui l'entourent et travaillent avec lui, font confiance à ses qualités humaines et professionnelles.

Entré au C.T.F.T. en 1966, Francis CAILLIEZ a été affecté à la Division Inventaires et Statistiques où pendant dix ans il a pu mettre au point des méthodes originales de dépouillement des Inventaires, de traitement des données statistiques et d'interprétation des résultats.

En 1976 il est nommé Chef de la Division Biométrie, puis en 1981 Directeur des Recherches sur le Bois.

Dans ces fonctions successives il a pu prendre contact avec le milieu forestier tropical, avec des interlocuteurs venant de tous les horizons, engrangeant un capital de connaissances qui lui permettra d'assurer ses fonctions nouvelles dans les conditions les plus favorables.

Insérer la recherche forestière tropicale et les actions de développement qui l'accompagnent dans un ensemble dont la vocation générale est d'assurer la recherche agricole en coopération, ne sera pas tâche facile.

Il n'est pas inutile de souligner une fois encore la spécificité de la recherche

forestière par rapport à la recherche agronomique *stricto sensu*. Cette spécificité est liée :

- au long terme des spéculations forestières,
- à un produit principal de la forêt, le bois, dont la technologie et les utilisations lui sont propres,
- à la complexité et à la fragilité de l'écosystème forestier, plus fragile que l'écosystème agricole,
- à la qualité enfin des partenaires de la recherche forestière (aménagistes, sylviculteurs, exploitants forestiers, négociants, industriels, utilisateurs du bois sous toutes ses formes).

Aux dangers du repli sur soi-même, il faudra opposer en permanence le souci, sinon de s'insérer, du moins d'harmoniser ses actions avec celles des agronomes et des spécialistes des productions animales, dans la très grande diversité des systèmes de production rencontrés dans les régions tropicales. Dans un article paru dans le N° 195 de B.F.T., sous le titre « Que penser de la disparition des forêts tropicales », Louis HUGUET conclut :

« la lutte (contre la destruction des forêts tropicales) n'est qu'un des aspects de la lutte contre le retard technique en agriculture ou tout simplement contre la misère rurale : la carte de la destruction des forêts tropicales coïncide à peu près avec celle de la misère rurale ».

Cela est la première conclusion importante de l'enquête de la F.A.O.

Une autre conclusion est qu'il n'y a pas un problème de destruction des forêts tropicales, mais autant de problèmes que de situations, que de conditions économiques sociales, culturelles, écologiques locales, c'est-à-dire autant de problèmes que de milieux. A chaque problème, il faut trouver une solution appropriée.

Nous ajouterons que le problème forestier ne peut être étudié isolément et qu'il n'est qu'un aspect des relations entre l'homme et les ressources naturelles (actuelles et potentielles) dont il faut disposer.

« La protection ou la restructuration des forêts ou des formations arborées tropicales passe d'abord par une meilleure justice sociale, ensuite par une amélioration et une intensification des techniques agricoles, peut-être aussi, dans certains cas, par l'émigration et, surtout, par une assistance directe fournie par la communauté nationale aux paysans et auprès des paysans, ce qui jusqu'à ce jour, a été rarement le cas dans la plupart des pays en développement (fin de citation). »

Affirmer sa différence, sa spécificité, ce n'est donc pas nier la complémentarité, c'est éviter la confusion et la dispersion dans l'effort, c'est enrichir l'ensemble de l'édifice en voie d'élaboration, c'est défendre la quête et la mise en place des moyens nécessaires à la poursuite des recherches en cours ou à entreprendre. Ces moyens sont humains et financiers. Il n'est donc de valeur que les hommes. Mais il faut leur assurer l'intendance pour conforter leur action.

Assumer la responsabilité de la coordination de la recherche forestière tropicale française a toujours été une lourde tâche et trois Directeurs généraux du C.T.F.T. s'y sont appliqués avec succès depuis 1949. Mais dans l'avenir la tâche sera rendue plus délicate, car il faudra veiller aussi aux risques des excès de centralisme qui pourraient naturellement se manifester du fait de la création de l'E.P.I.C.

— Nous devons donc souhaiter beaucoup de courage et de diplomatie à Francis CAILLIEZ dans ses nouvelles fonctions auxquelles il se prépare depuis quelques mois.

* * *

Au moment où Louis HUGUET quitte le C.T.F.T., je voudrais rappeler, sa modestie dût-elle en souffrir, mais plus de quarante années d'amitié m'y autorisent, quelle fut sa contribution, en tant que Directeur Général, à la recherche forestière tropicale. Sa longue expérience des milieux forestiers tropicaux, acquise en grande partie à la F.A.O. où il avait atteint des postes de haute responsabilité, lui a permis dès sa nomination en 1980 de prendre le relais de son prédécesseur et d'imprimer, d'entrée de jeu, aux équipes en place, son dynamisme, son souci de la participation. Il a dû faire face à des problèmes financiers

déliçats, se préoccuper du recrutement de jeunes chercheurs à un moment où certains anciens devaient envisager l'âge de la retraite. Le rééquilibrage sur tous les points a été atteint en grande partie, non sans difficultés, ce qui est le fait des entreprises humaines.

Mais c'est sur le plan des idées que je voudrais souligner sa marque. Sa longue fréquentation des milieux internationaux l'amène, dès son arrivée, à exprimer ses vues sur une politique forestière étrangère pour la France. La note qu'il a diffusée, après mûres réflexions, traitant de ce sujet, dont la forme définitive paraît en 1980 dans B.F.T., retient l'attention des milieux gouvernementaux. « La France peut-elle aider les pays détenteurs de la ressource en bois tropicaux à la mettre en valeur, soit pour mieux garantir ses approvisionnements, soit pour favoriser le développement économique de ces pays ? ». Le Cabinet du Premier Ministre décide en mars 1981, de la constitution d'un groupe de travail interministériel, présidé par le Directeur des Forêts du Ministère de l'Agriculture. Le document de travail présenté par le groupe sous le titre : « La France et la forêt tropicale » propose un certain nombre de mesures dont un renforcement du C.T.F.T., un accroissement des moyens financiers consacrés à la recherche, à la formation, à la coopération technique, à l'aide aux investissements.

Ce qui est important, c'est la prise de conscience de la nécessité d'une coopération avec les pays tropicaux forestiers. Il en découle un dialogue renouvelé avec les Ministères concernés (Relations extérieures, Coopération et Développement, Recherche et Industrie, Agriculture).

Le groupe de travail Forêt-Coopération est appelé à discuter à intervalles réguliers des solutions à proposer, en particulier financement de nouveaux programmes de recherches grâce au produit d'une fiscalité élargie aux utilisations de bois tropicaux, formation des forestiers tropicaux, orientation à moyen et à long terme des activités du C.T.F.T., participation de la France aux activités et réunions internationales.

La conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (C.N.U.C.E.D.) s'efforce depuis 1977 de mettre sur pied un accord international pour le bois d'œuvre tropical, accord intéressant les fournisseurs, pays producteurs en développement du Sud et les consommateurs, pays développés du Nord. En mars 1983, Louis HUGUET est chargé de conduire la délégation française à la réunion organisée à Genève par la C.N.U.C.E.D., réunion ayant pour objet l'approbation d'un accord international sur les bois tropicaux et la création de l'organisation internationale, rattachée au système des Nations Unies, chargée de mettre en œuvre cet accord. Il n'est pas inutile de souligner l'importance d'une telle organisation pour le développement des recherches forestières en coopération.

Je rappellerai enfin la réflexion entreprise par Louis HUGUET sur l'importance de l'idée de jumelage entre Instituts spécialisés dans les recherches sur les forêts tropicales, concept lancé en septembre 1981 par la F.A.O. et la B.I.R.D. à l'occasion de la conférence mondiale de l'I.U.F.R.O. On peut se reporter à l'article publié dans B.F.T. sur ce sujet (N° 196 — 2^e trimestre 1982).

Le monde, dans son ensemble, est concerné par l'aménagement des forêts denses feuillues tropicales. Les pays forestiers tropicaux ont manifesté leur intérêt pour ces associations bi ou multipartites, créées sur un pied d'égalité. Depuis de nombreuses années, le C.T.F.T. s'est engagé dans cette voie, en particulier en Afrique francophone et à Madagascar, plus récemment au Brésil, et souhaite élargir ces associations à d'autres pays.

Chaque Directeur Général a imprimé sa marque à l'action du C.T.F.T. Louis HUGUET, dans son souci de voir perpétuer et même revigorer la tradition de la France dans le domaine des forêts tropicales, s'est efforcé de faire connaître par son action et ses écrits quelques idées que je viens de résumer.

Par sa foi, avec conviction et parfois avec fougue, il a convaincu. Il a défendu avec la même ténacité la place du C.T.F.T. dans la recherche française en coopération et dans la cohorte des recherches forestières tropicales. Qu'il en soit remercié et qu'il lui soit permis de poursuivre cette action dans d'autres cercles que celui qu'il quitte sans regret ?

Jean HUET
Président du Conseil d'Administration du C.T.F.T.